

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**432<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 23 mai 2012, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller  
M. Yves Vinette, conseiller

Sont absents : Mme Diane Aubut, conseillère  
M. Gilbert Tremblay, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2012-05-172** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

**3. Autorisation à formuler une demande de subvention dans le cadre du programme PIQM**

CONSIDÉRANT que la conduite d'aqueduc qui alimente les résidents du rang Rapide Sud a été emportée par les glaces au début du printemps;

CONSIDÉRANT que les résidents du rang Rapide Sud se retrouvent sans eau potable à cause du bris de la traverse d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que pour approvisionner les résidents du rang Rapide Sud, la municipalité loue présentement des boyaux pour alimenter les résidents du rang Rapide Sud;

**2012-05-173** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 1.5 - Renouvellement de conduites;

QUE les travaux consistent à remplacer la conduite existante par un nouveau tuyau d'aqueduc par forage directionnel sous le lit de la rivière Sainte-Anne du rang Rapide Sud au rang Rapide Nord;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le formulaire de demande de subvention.

Adoptée.

#### **4. Acquisition du lot 4 176 380 (partie rue Rompré)**

CONSIDÉRANT qu'à l'extrémité ouest de la rue Rompré, une partie de terrain portant le numéro de lot 4 176 380 appartient à trois propriétaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité a offert la somme de 1 000 \$ pour se porter acquéreur du dit lot;

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre des propriétaires;

**2012-05-174** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise monsieur Yvon Lafond, maire et monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à cette cession pour y donner plein effet.

QUE la municipalité mandate Me Joscelin Bélanger, notaire à préparer le contrat à cet effet.

Adoptée.

#### **5. Photocopieur**

CONSIDÉRANT que le photocopieur au bureau de la municipalité a de plus en plus des problèmes de fonctionnement qui occasionne beaucoup de perte de temps du personnel de bureau;

CONSIDÉRANT qu'une représentante de la compagnie Xerox a rencontré le directeur général/secrétaire-trésorier et a fait une proposition jugée très intéressante soit : location à 208 \$ par mois, plus 0,0079 \$ de la copie pour service complet Xerox fixe pour 5 ans qui comprend : pièces, main d'œuvre et encre à volonté;

**2012-05-175** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à commander un photocopieur Xerox WorkCentre 7556 copieur couleur;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat à cet effet.

Adoptée.

#### **6. Période de questions**

Aucune question.

#### **7. Clôture de la séance**

**2012-05-176** L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 19 h 49.

Adoptée.

---

Yvon Lafond,  
Maire

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvon Lafond, maire